

☐ Non

## demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Supplément Familial de Traitement (SFT) - 2025/2026 - SDIS 29 : Service GPEC Carrière-Paie Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Cette démarche est destinée à la mise en place, à la modification du Supplément Familial de Traitement (SFT) pour les personnels ayant des enfants et dont le conjoint ne le perçoit pas de son côté. Elle concerne les personnels titulaires et stagiaires. Pour la prise en charge de votre dossier, il est impératif de compléter les champs demandés et d'apporter les pièces requises, qui représentent des documents comptables nécessaires pour la mise en paiement du SFT. Veuillez noter que le temps mentionné sur le formulaire est estimatif et tient compte de l'ensemble des paramètres du formulaire. Vous pouvez initier une démarche qui sera conservée en brouillon jusqu'à votre dépôt de dossier. Votre déclaration Point d'attention sur la mise en place du supplément familial de traitement Le supplément familial de traitement (SFT) ne peut être versé pour un même enfant qu'à un agent public. A ce titre, le service de gestion s'assurera qu'un seul personnel rémunéré par un établissement public perçoit le SFT. Vous êtes invité(e) dans la partie suivante à déposer les pièces en fonction de votre situation et de celle de votre enfant. Avez-vous un changement de situation à déclarer? Si oui : déposez les pièces correspondantes au changement Si non: déposez uniquement l'attestation CAF Cochez la mention applicable Oui

| Supplement Familial de Traitement (SFT) - 2025/2026 - SDIS 29 Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Copie du livret de famille  |
|---|
| A transmettre uniquement lors de la première demande SFT.   |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Attestation CAF (obligatoire si plus d'un enfant)   |
| Sur l'attestation doivent apparaître le demandeur ainsi que le  ou les enfants concernés.   |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Situation civile  |
| Déposer le document correspondant à la situation civile : - mariage : acte de mariage - séparation : décision de justice - mode de garde choisi (attestation 2 et/ou attestation 3) - concubinage - famille recomposée : attestation CAF et certificat de scolarité - enfant n'étant plus à charge : attestation CAF ou justificatif domicile |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Fonctionnaire ou contractuel dans le secteur public   |
| L'employeur public du conjoint ou concubin doit compléter l'attestation 1   |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Employé dans le secteur privé   |
| Attestation de l'employeur  |
| Votre enfant a plus de 16 ans ? Cochez la mention applicable Oui  |
| □ Non   |
| Ajouter un enfant Mon enfant est actuellement Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Collégien ou Lycéen   |
| ☐ Etudiant  |
| ☐ Apprenti  |
| ☐ Enfant salarié  |
| ☐ Enfant sans activité  |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Certificat de scolarité   |
| Vous devez justifier que votre enfant suit toujours une scolarité entre 16 et 20 ans.<br>A compter de son 20e anniversaire, vous ne pouvez plus prétendre au SFT.<br>Certificat de suivi de formation pour les apprentis  |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Bulletin de salaire   |

| Supplément Familial de Traitement (SFT) - 2025/2026 - SDIS 29 Pièce justificative à joindre en complément du dossief Contrat d'apprentissage  |
|---|
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Attestation de la situation de l'enfant   |
| <ul> <li>Si votre enfant est inscrit à Pôle Emploi, merci de joindre une attestation d'inscription</li> <li>Si votre enfant n'exerce pas d'activité, merci de joindre une attestation sur l'honneur des parents indiquant que votre enfant est toujours rattaché à votre foyer</li> </ul> |
| Mon enfant est actuellement Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Collégien ou Lycéen   |
| ☐ Etudiant  |
| Apprenti  |
| ☐ Enfant salarié  |
| ☐ Enfant sans activité  |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Certificat de scolarité   |
| Vous devez justifier que votre enfant suit toujours une scolarité entre 16 et 20 ans.<br>A compter de son 20e anniversaire, vous ne pouvez plus prétendre au SFT.<br>Certificat de suivi de formation pour les apprentis  |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Bulletin de salaire   |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Contrat d'apprentissage   |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Attestation de la situation de l'enfant   |
| - Si votre enfant est inscrit à Pôle Emploi, merci de joindre une attestation d'inscription<br>- Si votre enfant n'exerce pas d'activité, merci de joindre une attestation sur l'honneur des parents indiquant que votre<br>enfant est toujours rattaché à votre foyer                    |
| Mon enfant est actuellement Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Collégien ou Lycéen   |
| ☐ Etudiant  |
| ☐ Apprenti  |
| ☐ Enfant salarié  |
| ☐ Enfant sans activité  |
| Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Certificat de scolarité   |

Vous devez justifier que votre enfant suit toujours une scolarité entre 16 et 20 ans. A compter de son 20e anniversaire, vous ne pouvez plus prétendre au SFT.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier Bulletin de salaire Pièce justificative à joindre en complément du dossier Contrat d'apprentissage Pièce justificative à joindre en complément du dossier Attestation de la situation de l'enfant Si votre enfant est inscrit à Pôle Emploi, merci de joindre une attestation d'inscription Si votre enfant n'exerce pas d'activité, merci de joindre une attestation sur l'honneur des parents indiquant que votre enfant est toujours rattaché à votre foyer Attestation J'atteste l'exactitude des informations transmises et m'engage à contacter l'Administration concernant tout changement de ma situation familiale et déclare avoir pris connaissance que la loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations ou de fraudes (art. 150 du code pénal).

Supplément Familial de Traitement (SFT) - 2025/2026 - SDIS 29 Certificat de suivi de formation pour les apprentis

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non